

Janvier 2020

L'implication des Epl dans la démarche de responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Étude de la Fédération des Epl

Méthodologie



L'observatoire de la FedEpl est une étude dont la finalité est de mesurer les tendances du mouvement des Entreprises publiques locales. L'un de ces volets a été consacré cette année à la politique de responsabilité sociale et environnementale mise en place dans les Epl.



L'étude a été menée à partir d'un sondage réalisé du 13 mai au 28 juin 2019 par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de 560 dirigeants d'Entreprises publiques locales, représentatif de l'ensemble des Epl. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille, forme juridique, secteur d'activité principal, région d'implantation de la structure).

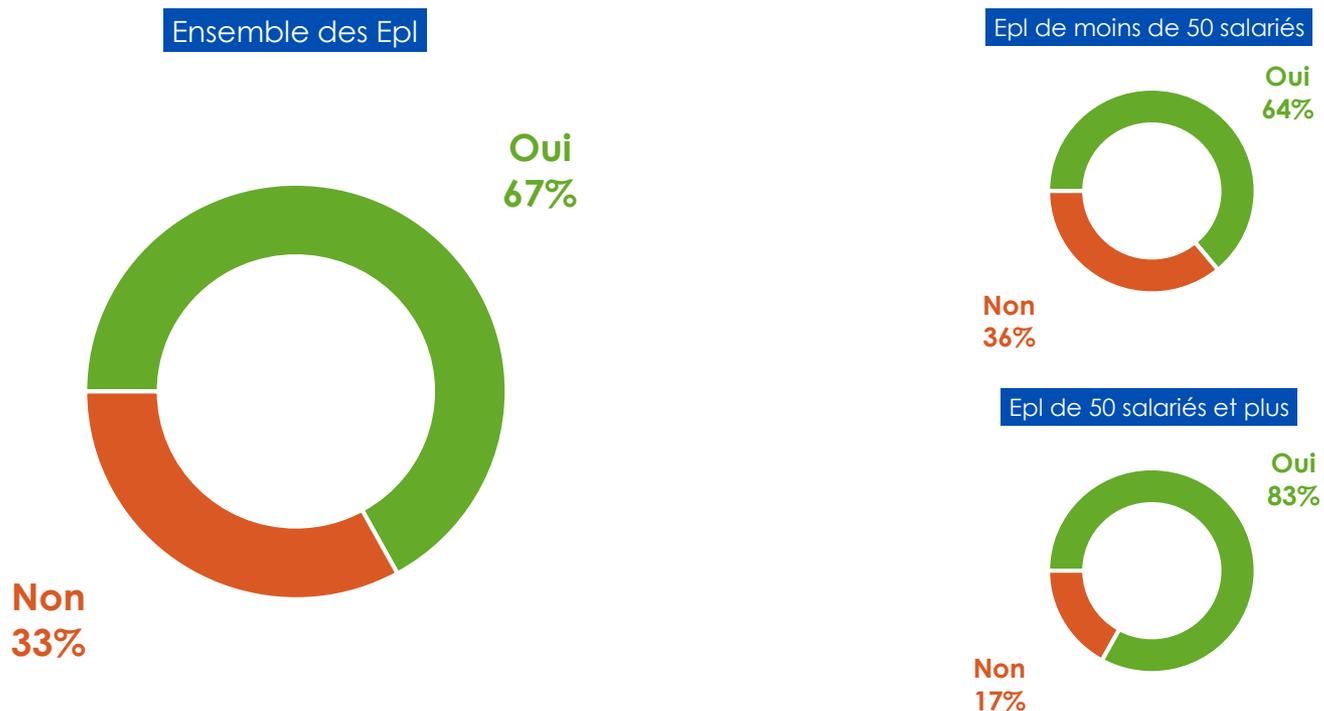


1 Les Epl et la mise en place d'actions dans une perspective RSE

Le sentiment de mener des actions dans une perspective RSE

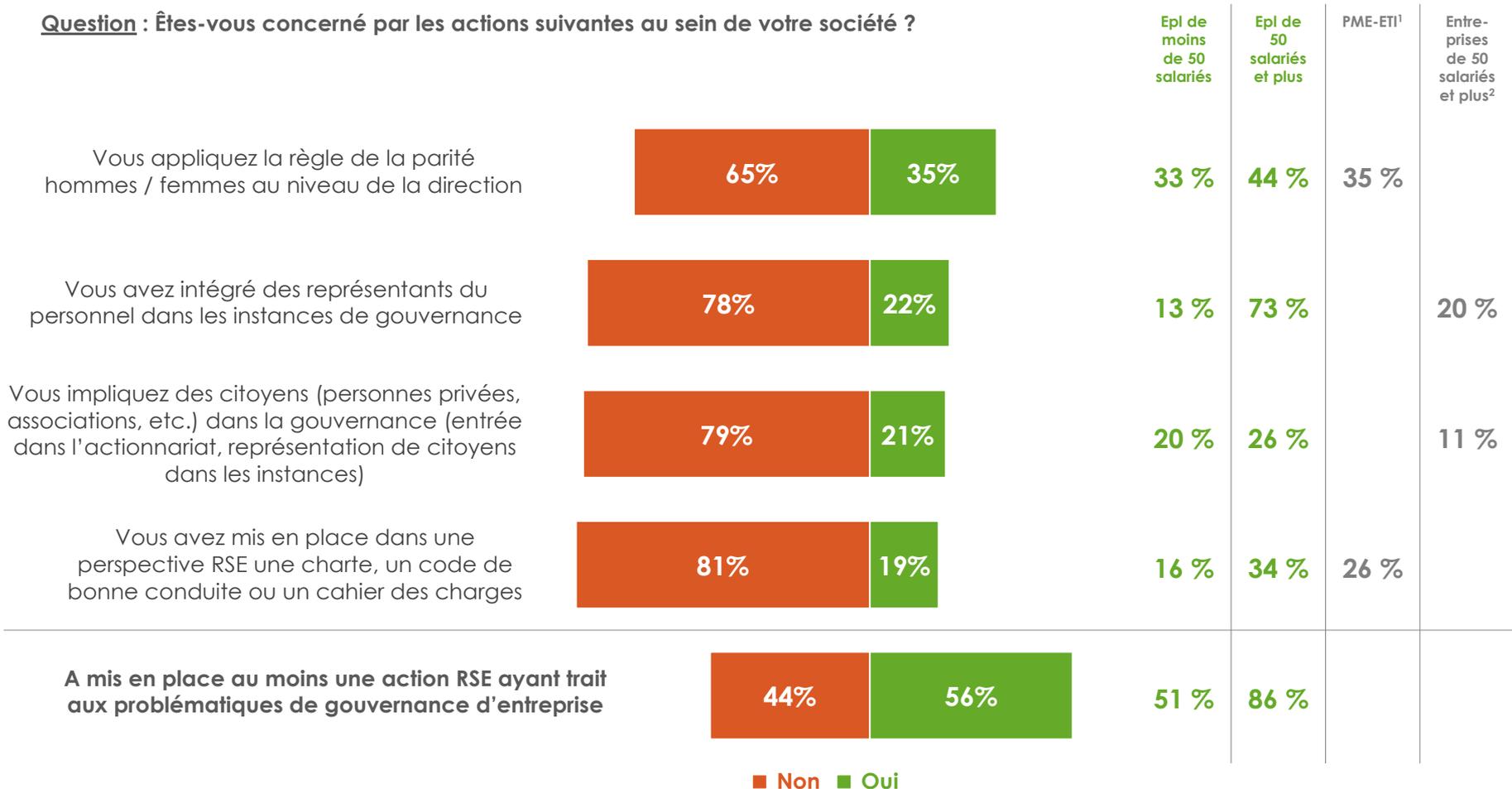
Question : La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) est une approche du développement durable pour le secteur économique, par lequel les entreprises intègrent volontairement les préoccupations économiques, sociales et environnementales à leur culture, leur stratégie et leurs actions, en interaction avec leurs différents partenaires, au-delà des seules obligations légales.

Avez-vous le sentiment de mener des actions dans une perspective RSE ?



Les actions RSE ayant trait aux problématiques de gouvernance d'entreprise

Question : Êtes-vous concerné par les actions suivantes au sein de votre société ?



¹Bpifrance Le Lab, enquête « Fier d'être dirigeant », 2017

²Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2011 ; Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2016

Les actions RSE ayant trait aux problématiques sociétales

Question : Êtes-vous concerné par les actions suivantes au sein de votre société ?

Vous entretenez des relations avec la société civile (partenariats avec une association et/ou un établissement d'enseignement, participation à un projet de réinsertion professionnelle, sponsoring...



Vous concevez votre offre ou vos produits en associant vos clients ou vos fournisseurs



Vous demandez à certains de vos fournisseurs de s'engager à respecter un cahier des charges dont certaines clauses relèvent de la RSE (critères ESG, ou Environnementaux, Sociaux et de...



Vous avez conclu des partenariats avec des TPE / microentreprises



A mis en place au moins une action RSE ayant trait aux problématiques sociétales



■ Non ■ Oui

Epl de moins de 50 salariés

52 %

51 %

48 %

33 %

75 %

Epl de 50 salariés et plus

86 %

65 %

73 %

39 %

89 %

PME-ETI¹

56 %

Entreprises de 50 salariés et plus²

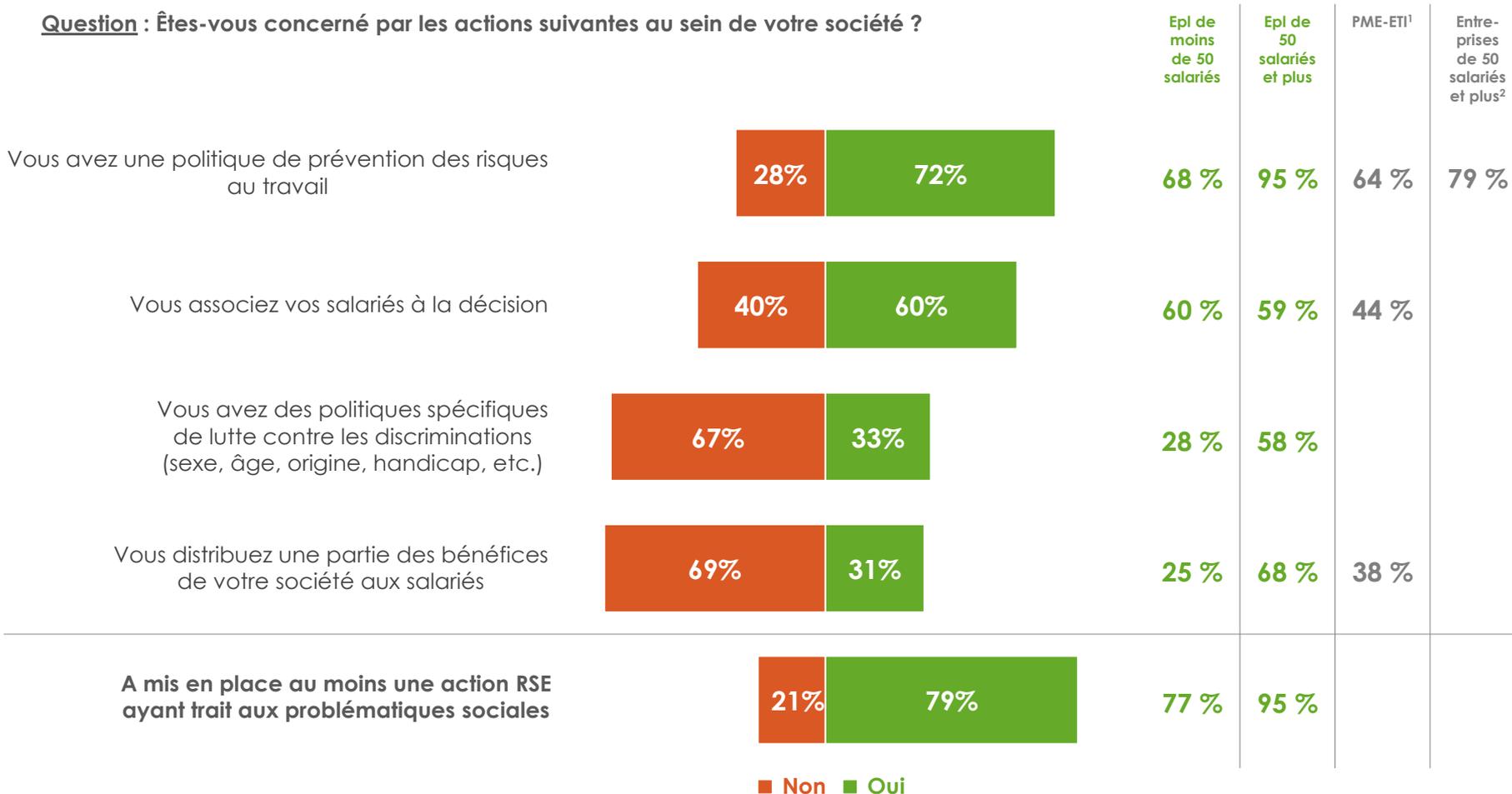
51 %

¹Bpifrance Le Lab, enquête « Fier d'être dirigeant », 2017

²Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2011 ; Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2016

Les actions RSE ayant trait aux problématiques sociales

Question : Êtes-vous concerné par les actions suivantes au sein de votre société ?

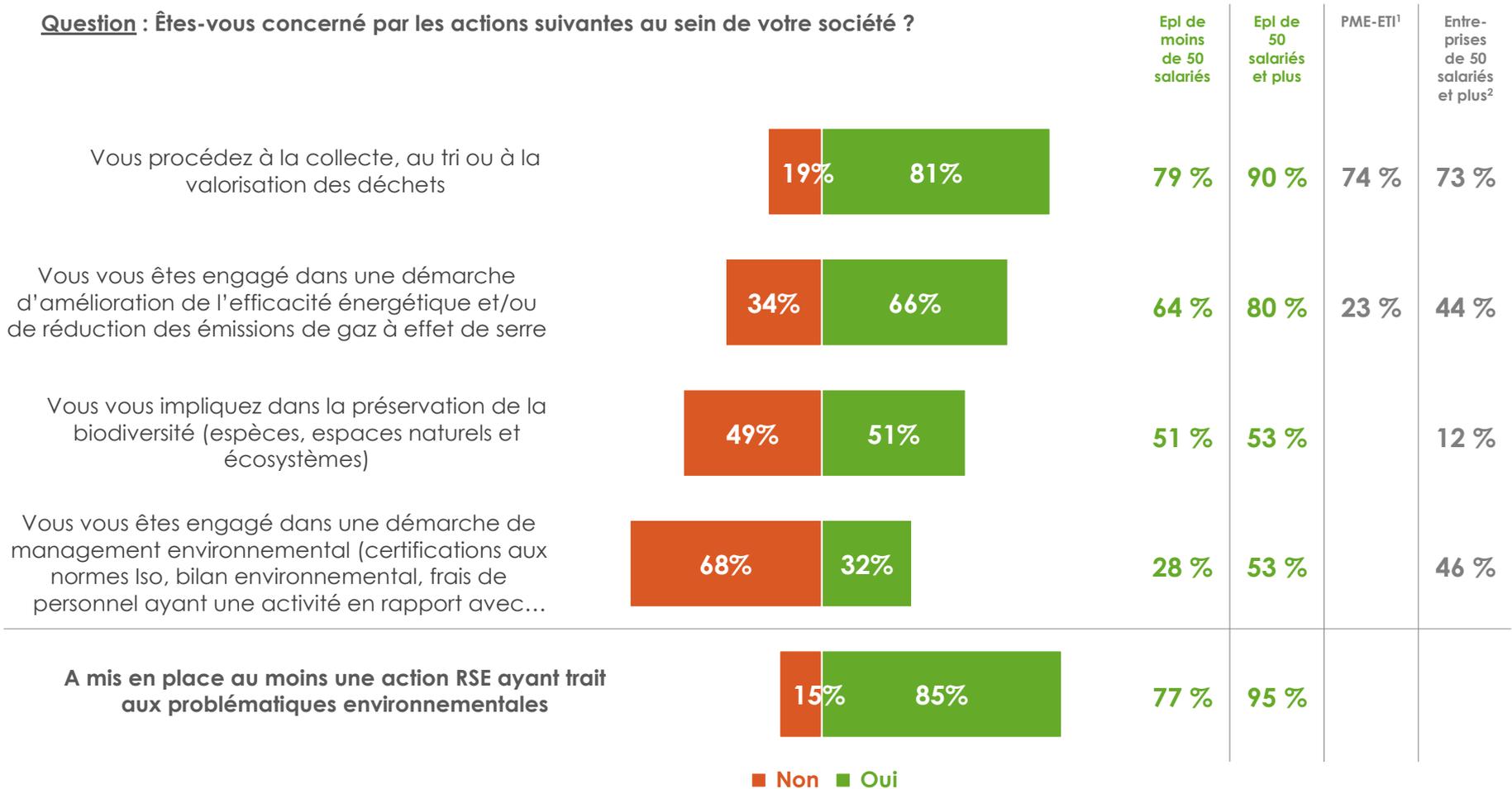


¹Bpifrance Le Lab, enquête « Fier d'être dirigeant », 2017

²Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2011 ; Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2016

Les actions RSE ayant trait aux problématiques environnementales

Question : Êtes-vous concerné par les actions suivantes au sein de votre société ?

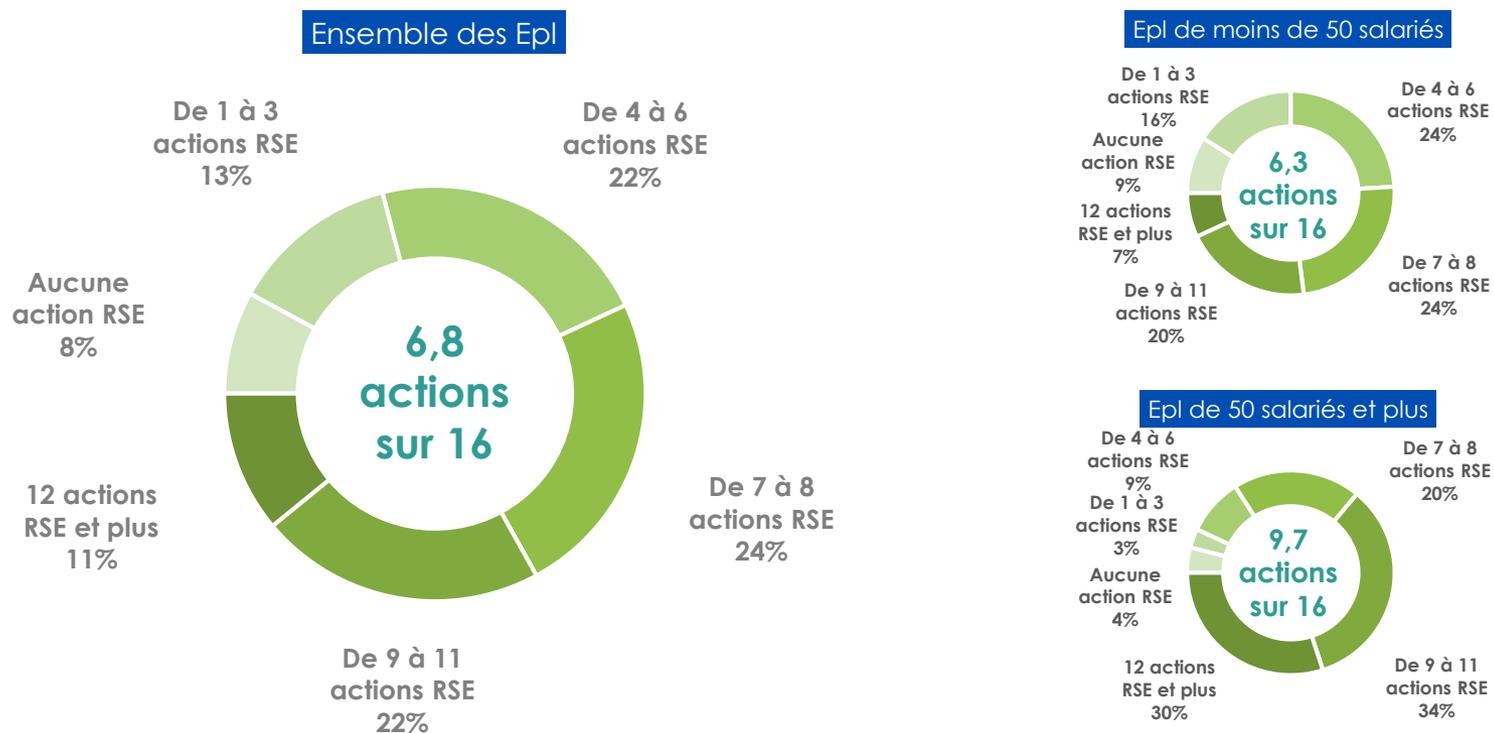


¹Bpifrance Le Lab, enquête « Fier d'être dirigeant », 2017

²Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2011 ; Insee, enquête sur les entreprises et le développement durable, 2016

Le nombre d'actions RSE mises en places dans sa société

Question : Êtes-vous concerné par les actions suivantes au sein de votre société ?

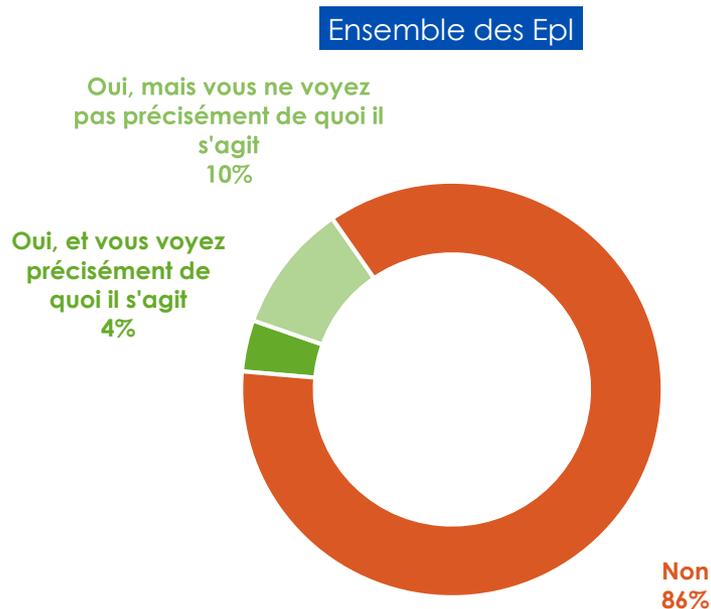




2 Les Epl et le label CEEP-CSR

La notoriété du label CEEP-CSR

Question : Avez-vous entendu parler du label CEEP-CSR (anciennement Discerno) ?



La sollicitation du label CEEP-CSR

Question : Avez-vous entrepris les démarches suivantes ?

Vous avez répondu au questionnaire permettant d'évaluer le niveau de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de votre entreprise



Vous avez candidaté et effectué toutes les démarches pour obtenir le label CEEP-CSR (anciennement Discerno)



Vous avez obtenu le label CEEP-CSR (anciennement Discerno)



■ Non ■ Oui

Le label CEEP-CSR a été créé par le CEEP (Centre européen des employeurs publics et des services d'intérêt général), avec le soutien de la Commission européenne, en 2005 et portait alors le nom de « Discerno ». Il est délivré aux entreprises ayant intégré avec succès la responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans leur culture et leurs opérations.

Fédération des élus des Entreprises publiques locales

95 rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Esteban Pratviel

e.pratviel@lesepl.fr

Tel : 01.53.32.22.09

Suivez-nous sur :



Fédération
des Epl



@fedeppl



Fédération
des Epl

www.lesepl.fr